



Changement de gérant après un litige prud homme

Par **didille03**, le **14/11/2015 à 20:53**

Bonjour!

Je souhaite avoir une informations concernant mon employeur voila, je vous explique en bref, lorsque ce couple m'a embauchée pour être aide à domicile tous les documents professionnelles étaient au nom de Madame même l'entreprise de scrapbooking qui tenaient mais c'est Monsieur qui gérer tout! Suite à mes gains de cause l'hussier a dus mettre leur établissement en liquidation judiciaire qui est toujours en cours.

Sauf que après ces décisions, Monsieur a pris des initiatives de recréer des entreprises à son nom, et ils s'en sortent encore alors que moi je suis toujours en galère.

Mes questions sont :

Comment trouver des documents concernant leur contrat de mariage (ces personnes sont hollandais) si il y a bien séparation des biens? Car si ce n'est pas le cas je pourrais attaquer Monsieur a me payer dans ces cas là en prouvant qui devrait payer pour Madame

Je trouve ca abérant qui puisse se venter dans les réseaux sociaux depuis cette affaire qui dépense à "gogo" (preuve à l'appui) alors que au tribunal ils font les misérables en mettant en avant leur ' enfants sans scrupule!!!!

Qu'ils puissent se venter de dépenser sans compter je ne sais combien d'euros pour régénérer leur stocks (toujours preuve à l'appui)

Merci de votre attention!!!!

Par **didille03**, le **14/11/2015 à 20:59**

surtout que le fond de garantie a fait appel de la décision contre moi et l'hussier car le tribunal m'accorde un paiement de salaire d'environ 10 000 euros je ne comprends pas tout là!!!!!!

Par **P.M.**, le **14/11/2015 à 21:24**

Bonjour,

Ce n'est pas l'Huissier qui à pu mettre en liquidation l'entreprise mais le Tribunal de Commerce même s'il a pu y contribuer par les procédures nécessaires...

Ce qui importe c'est que vous perceviez les sommes qui vous sont dues et je vous conseillerais de vous rapprocher du liquidateur judiciaire qui pourrait faire un dépôt de dossier

à l'AGS et éventuellement agir contre les entreprises nouvellement créées par le conjoint...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...